

## Barème d'honoraires

### Honoraires transaction immobilière :

- 6% TTC
- Prix de vente inférieur à 100 000€ : Forfait 6000€

(Charge vendeur sauf stipulation contraire prévue au contrat)

### Honoraires terrains et fonds de commerces :

- 10% TTC

### Honoraires location vide ou meublé :

- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 10€/m<sup>2</sup>
- Etat des lieux : 3€/m<sup>2</sup>

(Honoraires à percevoir du locataire et du propriétaire)

### Honoraires gestion :

- 10% TTC du quittancement inclus GLI
- 7% TTC sans GLI